



PECB Certified Disaster Recovery Manager

Appréhender la mise en œuvre et la gestion des services de reprise d'activité après sinistre

Pourquoi devriez-vous y participer ?

La formation Certified Disaster Recovery Manager vous permettra d'acquérir les connaissances nécessaires pour soutenir une organisation dans la mise en œuvre, la gestion et la tenue à jour d'un plan en cours de reprise d'activité après sinistre. Durant cette formation, vous acquerez une compréhension approfondie des meilleures pratiques en matière de reprise d'activité après sinistre.

Après avoir compris tous les concepts nécessaires aux processus de la reprise d'activité après sinistre, vous pouvez vous présenter à l'examen et postuler au titre de « PECB Certified Disaster Recovery Manager ». En étant titulaire d'une certification PECB Disaster Recovery Manager, vous démontrerez que vous disposez des connaissances pratiques et des compétences professionnelles pour mettre en œuvre la norme et les processus de reprise d'activité après sinistre dans une organisation.



À qui s'adresse la formation ?

- Professionnels de reprise d'activité après sinistre souhaitant acquérir une connaissance approfondie des meilleures pratiques en matière de reprise d'activité après sinistre
- Personnes responsables de la mise en œuvre et la gestion continue d'un plan de reprise d'activité après sinistre dans une organisation
- Membres de l'équipe chargée de la reprise d'activité après sinistre

Programme de la formation

Durée : 3 jours

Jour 1 | Introduction à la reprise d'activité après sinistre et lancement d'un plan de reprise d'activité après sinistre

- Objectifs et structure de la formation
- Continuité des activités et reprise après sinistre
- Déclenchement d'un plan de reprise d'activité après sinistre
- Planification de la reprise d'activité après sinistre
- Appréciation des risques
- Analyse de l'impact sur les activités de l'entreprise
- Mesures de protection et d'atténuation

Jour 2 | Stratégies d'atténuation des risques et planification de la reprise d'activité après sinistre

- Élaboration de la stratégie d'atténuation des risques
- Considérations de sauvegarde et de récupération
- Élaboration du plan de reprise après sinistre
- Plan de reprise des TI
- Installations de récupération

Jour 3 | Services sous-traités de reprise d'activité après sinistre, réponse et activation, formation et test

- Services sous-traités
- Réponse et activation
- Formation et éducation
- Test
- Mesure de la performance
- Amélioration continue
- Schéma de certification
- Clôture de la formation
- Examen de certification



Objectifs de la formation

- Connaître la corrélation entre la reprise d'activité après sinistre et d'autres normes, cadres réglementaires et domaines des TI
- Comprendre les concepts, les approches, les méthodes et les techniques utilisées pour la mise en œuvre et la gestion efficace d'un plan de reprise d'activité après sinistre
- Savoir interpréter les stratégies de reprise d'activité après sinistre des TIC dans le contexte spécifique d'une organisation
- Développer l'expertise pour soutenir une organisation afin de planifier, mettre en œuvre, gérer, surveiller et maintenir efficacement les services de reprise après sinistre en conformité avec les meilleures pratiques

Examen

Durée : 2 heures

L'examen « PECB Certified Disaster Recovery Manager » remplit les exigences relatives au programme d'examen et de certification de PECB. L'examen couvre les domaines de compétences suivants :

Domaine 1 | Principes et concepts fondamentaux du plan de reprise d'activité après sinistre

Domaine 2 | Développement du plan de reprise d'activité après sinistre

Domaine 3 | Installations de récupération et capacité des services externalisés

Domaine 4 | Test et tenue à jour d'un plan de reprise d'activité après sinistre

Pour de plus amples informations concernant l'examen, veuillez consulter [Politiques et règlement relatifs à l'examen](#)



Certification

Après avoir réussi l'examen, vous pouvez demander l'une des qualifications mentionnées sur le tableau ci-dessous. Un certificat vous sera délivré si vous remplissez toutes les exigences relatives à la qualification sélectionnée.

Pour de plus amples informations concernant les certifications Disaster Recovery et le processus de certification PECB, veuillez cliquer sur [Politiques et règlement de certification](#)

Qualification	Examen	Expérience professionnelle	Expérience en reprise d'activité après sinistre	Autres exigences
PECB Certified Provisional Disaster Recovery Manager	Examen PECB Certified Disaster Recovery Manager ou équivalent	Aucune	Aucune	Signer le Code de déontologie de PECB
PECB Certified Disaster Recovery Manager	Examen PECB Certified Disaster Recovery Manager ou équivalent	Deux années : Une année d'expérience dans la gestion de la reprise d'activité après sinistre	Activités de reprise d'activité après sinistre totalisant 200 heures	Signer le Code de déontologie de PECB

Informations générales

- Les frais de certification sont inclus dans le prix de l'examen
- Un manuel de cours contenant plus de 350 pages d'informations et d'exemples pratiques est fourni
- À l'issue de la formation, un certificat de participation de 21 crédits DPC (Développement professionnel continu) est délivré
- En cas d'échec à l'examen, vous pouvez le repasser dans les 12 mois qui suivent sans frais supplémentaires